SLIME Une solution pour agir contre la précarité énergétique

**Lettre ouverte au Premier Ministre :**

**Nous, élus et acteurs des territoires, demandons la poursuite du programme Slime !**

***Monsieur le Premier ministre,***

***Comment prétendre réussir la transition énergétique de la France tout en abandonnant les ménages qui en ont le plus besoin et en démantelant les outils que les territoires ont patiemment construits pour les accompagner ?***

***C'est pourtant le choix que fait votre Gouvernement en décidant de ne pas renouveler le programme Slime après son échéance fin 2027.***

***Cette décision est incompréhensible. Elle constitue un contresens social, écologique et territorial, alors que les besoins d'accompagnement n'ont jamais été aussi importants et que votre Gouvernement entend déployer un plan d'électrification massive des usages.***

**Le programme Slime, treize ans d'action et des résultats concrets**

Depuis treize ans, le Slime a fait ses preuves : 120 000 ménages accompagnés, 59 % constatant une amélioration durable de leur confort de vie, 77 % comprenant mieux leurs factures et 37 % ayant engagé des travaux ou des réparations.

Chaque ménage accompagné économise en moyenne 2 130 kWh par an, soit environ 329 euros sur sa facture énergétique (hors travaux générés grâce aux orientations que permet le dispositif).

Sur le plan opérationnel, la visite à domicile produit des effets majeurs en matière de « savoir habiter », de développement du pouvoir d'agir, de recours et d'accès aux droits.

**Un outil structurant pour les territoires**

Mais le Slime ne se réduit pas à ses résultats auprès des ménages : **il est devenu un outil structurant des politiques locales de lutte contre la précarité énergétique et un levier de coopération entre les acteurs des territoires.**

En 2026, 56 collectivités déploient un dispositif Slime, couvrant 40 % du territoire national. Le programme est déployé par un quart des Conseils départementaux. Depuis sa création, 85 collectivités se sont engagées.

Départements, intercommunalités, métropoles et communes ont progressivement construit des organisations, des partenariats et des boîtes à outils adaptés à leurs réalités locales pour intervenir auprès des ménages les plus vulnérables et les moins armés pour faire face aux fluctuations du prix des énergies. Bien souvent, le Slime est la pierre angulaire de cette organisation.

Il fédère une grande diversité de partenaires : travailleurs sociaux, CCAS, associations, bailleurs sociaux, professionnels de l'habitat, de l'énergie et de la rénovation, acteurs de santé et services des collectivités. Il décloisonne les interventions, rapproche les politiques sociales, énergétiques et de l'habitat et favorise la montée en compétences des professionnels, sur les dimensions aussi bien techniques que sociales de la précarité énergétique.

Surtout, il permet **d'aller vers les ménages qui ne sollicitent pas spontanément les dispositifs d'aide**. Grâce au repérage de proximité et au travail partenarial, il identifie les personnes les plus vulnérables, souvent invisibles des politiques publiques, et lutte concrètement contre le non-recours aux droits.

Mettre fin au Slime, ce n'est donc pas simplement mettre fin à un financement. C'est fragiliser treize années de dynamiques territoriales, de coopérations et de compétences acquises. C'est risquer de voir disparaître des équipes, de désorganiser des partenariats patiemment construits et de priver les collectivités d'un outil opérationnel qu'elles ne pourront pas toujours financer seules.

Le cofinancement par les certificats d'économies d'énergie (CEE), qui peut atteindre 50 % des dépenses de mise en œuvre, constitue en effet un levier déterminant pour des collectivités souvent sous-dotées. Sa disparition menace directement les emplois et les capacités d'intervention de nombreuses structures locales.

**Nos collectivités sont en première ligne face aux conséquences sociales et sanitaires de la précarité énergétique. Elles ont besoin de moyens humains, financiers et techniques pérennes pour agir. On ne peut pas leur demander de faire davantage tout en supprimant les outils qui leur permettent d'intervenir efficacement.**

**Électrifier sans accompagner, une transition à deux vitesses**

Cette décision est d'autant plus incohérente que le Gouvernement entend accélérer massivement l'électrification des usages. Comment prétendre engager tous les Français dans cette transformation en supprimant les moyens de les accompagner ?

Les ménages les plus modestes ne pourront pas, seuls, accéder aux pompes à chaleur et aux nouveaux équipements. Sans accompagnement, les aides profiteront d'abord à ceux qui disposent déjà des ressources et des informations nécessaires. Les équipements ne résoudront pas davantage les problèmes d'humidité, de moisissures, de parois froides ou de mal-logement.

**Électrifier sans rénover, sans réduire les besoins en énergie et sans accompagner les ménages, c'est organiser une transition à deux vitesses, dont les classes populaires paieront le prix fort.**

L'accompagnement de proximité est également indispensable pour prévenir les fraudes, les démarchages abusifs, les malfaçons et les installations inadaptées. Il conditionne la confiance des habitants dans les politiques publiques et dans la transition écologique elle-même.

**Nous demandons au gouvernement de revenir sur sa décision**

**Nous, élus locaux, parlementaires et représentants des associations de collectivités, refusons cette perspective.**

Nous demandons solennellement au Gouvernement de revenir sur sa décision et de garantir la poursuite du programme Slime au-delà de 2027, en lui donnant les moyens financiers nécessaires pour maintenir les emplois, consolider les partenariats et préserver les capacités d'action des collectivités.

**Nous vous demandons de reconsidérer cette décision et d'ouvrir sans délai un dialogue avec les collectivités et les acteurs engagés pour construire les conditions de la poursuite du Slime.**

Il est encore temps de préserver ce qui fonctionne, de consolider ce qui a été construit et de faire le choix d'une transition énergétique qui protège toutes et tous.

**Nous attendons du Gouvernement qu'il soit à la hauteur de cette ambition.**

*Les élus pilotes de dispositifs Slime sur leur territoire,*

**Conseils départementaux et Région**

1. Jean-Luc GLEYZE, Président, Département de la Gironde
2. Michel MÉNARD, Président, Département de la Loire-Atlantique
3. Alain PICHON, Président, Département de la Vienne
4. Stéphane TROUSSEL, Président, Département de la Seine-Saint-Denis
5. Gladys GRELAUD, Conseillère régionale, Région Bretagne
6. Jérôme ALEMANY, Vice-président, Département de Loire-Atlantique
7. Clotilde FOURNIER, Vice-Présidente, Département de l'Ain
8. Bertrand MASSOT, Vice-Président, Département d'Eure-et-Loir
9. Christian BASTID, Vice-Président, Département du Gard
10. Laure CURVALE, Vice-Présidente, Département de la Gironde
11. Jean-Michel FABRE, Vice-Président, Département de la Haute-Garonne
12. Aline MOUQUET, Conseillère départementale, Département de la Gironde
13. Jacqueline ARCANGER, Conseillère départementale, Département de la Mayenne
14. Christine BOST, Conseillère départementale, Département de la Gironde
15. Hervé GILLÉ, Conseiller départemental, Département de la Gironde

**Métropoles, intercommunalités et syndicats**

15. Guy HOURCABIE, Président, Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre
16. Anne VOITURIEZ, Vice-Présidente, Métropole européenne de Lille
17. Nathalie COSSE, Vice-Présidente, Leff Armor Communauté
18. Étienne FORT, Vice-Président, La Roche-sur-Yon
19. Elsa JOSSE, Vice-Présidente, Mauges Communauté
20. Philippe MÉJEAN, Vice-Président, Communauté de communes du Diois
21. Loïc PÉRON, Vice-Président, SYDEV et Les Sables d'Olonne Agglomération
22. Francis VIVAT, Vice-Président, Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse
23. Marlène COLLINEAU, Conseillère métropolitaine, Nantes Métropole
24. Ninon GREAU, Conseillère communautaire, La Roche-sur-Yon
25. Jean-Marc BOUVIER, Élu, Communauté de communes du pays Diois

**Communes**

26. Pierre-Michel BERNARD, Maire, Anzin
27. Guillaume COUTEY, Maire, Malaunay
28. Sandrine GELOT, Maire, Longjumeau

29. Guillaume ROBIC, Maire, Rostrenen
30. François Guy TREBULLE, Maire, Verrières-le-Buisson
31. Francisque VIGOUROUX, Maire, Igny
32. Capucine EDOU, Adjointe, Ville de Marseille
33. Chloé PANTEL, Adjointe, Grenoble
34. Jean-Paul GRUFFEILLE, Adjoint, Les Molières
35. Bernard XAVIER, Adjoint, Longjumeau
36. Delphine PERSON, Adjointe, Palaiseau
37. Pascal VERSEUX, Conseiller municipal, Bures-sur-Yvette
38. Ahmed BENIKENE, Conseiller municipal, Les Ulis
39. Alexis NIKOLOF, Conseiller municipal, Orsay